

Un fonds pour les PME affectées par la COVID-19

Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Berthierville, le 21 avril 2020 – En cette période de crise, Développement Économique D'Autray (DÉA) fait tout en son pouvoir pour accompagner les entreprises et les organismes aux prises avec des répercussions en lien avec la pandémie de la COVID-19. Ainsi, la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray a mis sur pied un tout nouveau fonds d'urgence pour les petites et moyennes entreprises (PME) de son territoire.

Afin d'être éligible à un prêt d'une valeur maximale de 50 000 \$, l'entrepreneur doit, entre autres, démontrer que son entreprise en bonne santé financière a vu son rendement affecté par la crise de la COVID-19. Voici un aperçu des critères d'admissibilité :

- être en activité au Québec depuis plus de 12 mois;
- être fermée temporairement ou susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture;
- être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations;
- être en mesure de démontrer le lien de cause à effet entre les problématiques financières ou opérationnelles et la pandémie de la COVID-19;
- démontrer de bonnes perspectives de rentabilité à moyen terme.

Pour faire une demande de soutien, DÉA propose aux entreprises dans le besoin répondant aux critères de remplir le formulaire accessible sur le site Internet de la MRC au www.mrcautray.qc.ca/affaires ou sur la page Facebook de l'organisation. Une fois complétée, la demande doit être acheminée par courrier électronique à developpement@mrcautray.qc.ca.

Les fonds provenant de ce programme d'aide d'urgence sont rendus possibles par une entente liant la MRC au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

DÉA mise sur une équipe de professionnelles en mesure d'épauler tout promoteur et entrepreneur, et ce, peu importe le stade de leur projet ou leur idée d'affaires. Elles peuvent être jointes par téléphone au 450 836-7007.